



## Lenteur d'Expertise sinistre

Par **Samuel79**, le **08/04/2014** à **21:26**

Bonsoir, nous avons engagé une entreprise de forage pour un chauffage de géothermie verticale. Lors de la réalisation d'un des trous a une distance très proche de notre puit, celui ne fonctionne plus depuis. S'en suivent l'abandon des travaux, et le dossier transmis auprès de l'expert en assurance de la sté de forage. Depuis juillet 2012, aucun avancement mis a part un curage par une sté spécialisée. Aucune indemnisation financiere non plus.

Pouvons nous (et par quels moyens) faire pression auprès de l'expert car depuis, factures d'eau + assainissement + charges mensuelles d'entretien d'adoussiceur toujours effectives + utilisation du puit impossible?